

COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE I DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

CERTIFICAT DE NATIONALITE MALIENNE

N° 9140 /TGI.C.I

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE I
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU VU DES PIÈCES SUIVANTES :

Extrait d'acte de naissance certifié conforme à l'original
N° 2505 de l'année 1989 du centre principal de Sikasso

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) : Alassane

NOM : Sidibé

NÉ (E) LE : 27 Août 1989

A : Sikasso

DE : Moussa Sidibé

E DE : Barakissa Traoré

PROFESSION : Etudiant

SITUATION DE FAMILLE : Marié

DOMICILE / : Sangarabougou

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 2011 - 087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.

BAMAKO LE 14 Avril 2025

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL



Mamadou SYLLA

Mamadou SYLLA
Magistrat